Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251001-20251001p20-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus	:	78
Membres en fonction	:	78
Membres présents	:	52
Membres absents	:	26
Procurations	:	13

Séance du 1er octobre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1er du mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation	:	25/09/2025
Date de transmission	:	07/10/2025
Date de mise en ligne	:	08/10/2025

Présents :
M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :
Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :
Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251001-20251001p20-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

20ème QUESTION

Participation au Programme Judiciaire de protection des victimes d'extrémisme violent et de Prévention des Dérives Radicales (PJPDR)
(DELIBERATION n° 2025-157)

Le Programme Judiciaire de protection des victimes d'extrémisme violent et de Prévention des Dérives Radicales (PJPDR) est un dispositif partenarial de prise en charge des personnes majeures ou mineures, faisant l'objet d'une mesure judicaire (pénale ou civile) à la suite de leur signalement pour adhésion ou risque d'adhésion à une idéologie radicale. Il vise plus particulièrement à :

- Prévenir la récidive et tout risque de passage à l'acte violent ;
- Faciliter la réinsertion sociale des personnes prises en charge ;
- Aider les personnes suivies, à comprendre et à acquérir les valeurs de la République et de la citoyenneté ;
- Œuvrer au désengagement d'une adhésion à une idéologie radicale ;
- Protéger les victimes d'extrémisme violent.

L'association ALEOS s'est vue confiée, à compter du 1er janvier 2025, le soin de mettre en œuvre ce programme, instauré dans le Haut-Rhin en 2015. Depuis son lancement, près de 150 personnes ont été prises en charge, dont près de 70% de mineurs.

Face à la recrudescence des actes de violence et des comportements radicaux signalés depuis 2023, les membres de ce programme et leurs partenaires ont décidé de renforcer les moyens mis en œuvre pour porter le programme.
A cet effet, le concours financier de nouveaux partenaires, dont celui de Saint-Louis Agglomération, est sollicité. Les modalités de financement du programme, de versement de la contribution financière de chaque partenaire et les conditions d'utilisation des moyens alloués sont précisées dans la convention et son avenant figurant en pièces jointes à la présente délibération.

Considérant que le territoire de Saint-Louis Agglomération n'est pas épargné par la montée en puissance des dérives radicales et des manifestations d'extrémisme violent, il est proposé de participer au financement du PJPDR du Haut-Rhin en 2025, à hauteur de 5 000 €.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'adhésion de Saint-Louis Agglomération au Programme Judiciaire de protection des victimes d'extrémisme violent et de Prévention des Dérives Radicales (PJPDR) du Haut-Rhin tel que défini dans la convention et son avenant joints en annexes ;
- de fixer la participation financière de Saint-Louis Agglomération au programme, à 5 000 € au titre de l'année 2025 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251001-20251001p20-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION